



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-16

Membres : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mai, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20h15 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mai 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Duhamel Marie-Laure, Turbiez Chantal, Marçais Bertrand, Landeau Aurore, Brard Michel

Excusé : Maligne Francis donne pouvoir à M. Poulet Bernard, M. Champroy Nahoum

Madame Landeau est nommée secrétaire de séance

### Vote des subventions 2024 aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes subventions de fonctionnement attribuées en 2023 ainsi que les demandes déposées pour cette année.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2024 comme suit :

Noms des associations	Subventions 2024
ASCL Gym – Le Châtenet en Dognon	150 €
A.P.E. – St-Martin-Terressus	500 €
Amicale des pompiers – St-Léonard de Noblat	150 €
Association Prévention Routière – Paris	50 €
ACCA Le chatenet en dognon	150 €
Le Renouveau	200 €
ASCD	150 €
Comice agricole	100 €
FNATH Association des accidentés de la vie – St-Léonard de Noblat	70 €
La ligue contre le Cancer – Limoges	50 €
Foyer Rural – St-Léonard de Noblat	300 €

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 087-218704203-20240530-2024\_16-DE

S<sup>2</sup>LO

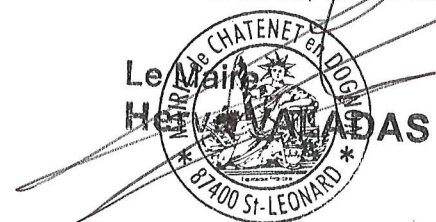
Conciliateurs de justice du Limousin – Panazol	20 €
La Ligue des Droits de l'Homme 87 – Limoges	20 €
Les PEP 87 – Limoges	20 €
Secours Populaire Français – Limoges	20 €
AAPPM Pêche St Leonard de Noblat	50 €
AFSEP Association Scléroses en plaques	20 €
Chuchoteurs de Noblat Centre Equestre	50 €
Tour du Limousin	20 €
Œuvre Nationale du Bleuet	20 €
BCUS Club de Basket	50 €
Louveterie	20 €
Solidarité Paysans Limousin	20€
DDEN	20€
WIFE	50€
CAUE ( Conseil Architecture Urbanisme)	20€
AMF téléthon	20€
Restaurants du cœur	20€

Toutes les subventions seront attribuées sous condition que les associations fournissent les documents de demande sur l'année en cours.

SECRETAIRE DE SEANCE

*Nardéau*

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme  
Au CHATENET en DOGNON, le 27 mai 2024  
Le MAIRE, Valadas Hervé



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.*